

<u>COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SMIRTOM</u> <u>DU PLATEAU PICARD NORD</u>

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

L'An Deux Mil Vingt, le quinze décembre, l'assemblée générale, légalement convoquée le 4 décembre 2020, s'est réunie en session ordinaire à MONDICOURT, en la Salle Polyvalente, sous la Présidence de François DURIEUX.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE: BERNARD Philippe (2 voix), BLOCKLET Patrick (3 voix), BOTTE Martine (3 voix), BOUVET Thierry (3 voix), CANTRELLE Etienne (1 voix), CARON Daniel (3 voix), DELACHAMBRE David (1 voix), DELANNOY Guy (1 voix), DESPLANQUE Régis (1 voix), DEVILLERS Jean-Pierre (1 voix), DIMOFF Claude (2 voix), DOCHY Vincent (3 voix), DOUAY Yves (1 voix), DUFETEL Bernard (pouvoir à MAGNIER Jean-Michel) (1 voix), DUFOSSE Dominique (3 voix), DUHAUTOY Michel (3 voix), DURAND Daniel (1 voix), DURAND Jean-Paul (2 voix), DURIEUX François (4 voix), FEUTREL Olivier (1 voix), GLADYSZ Jacky (2 voix), KMIEC Franck (2 voix), LABOULAIS Pascal (1 voix), LANNOY Samuel (3 voix), LAVOINE Cyril (2 voix), L'HERMITE Joël (3 voix), LOUETTE Jocelyn (3 voix)(pouvoir à DURIEUX François), MACIOW Philippe (2 voix), MAGNIER Jean-Michel (1 voix), MARCHAND Annie (2 voix), MARECHAL Emmanuel (3 voix), MASSET Jacques (2 voix), MAT Nadia (1 voix), MICHEL Alain (3 voix), NIQUET Catherine (3 voix), PATTE Didier (4 voix), PECOURT Florent (3 voix), PENET-CARON Catherine (3 voix), PETIT Françis (3 voix), PETIT Ludovic (1 voix), PIOT Pascal (10 voix), PLAISANT Philippe (2 voix), ROUSSEAU Clémence (3 voix)(pouvoir à PARMENTIER Vincent), ROUSSEL Eric (3 voix), ROUSSEL Ernest (1 voix) (pouvoir à DELACHAMBRE David), SEPTIER Didier (1 voix) (pouvoir à MAGNIER Jean-Michel), THUILLIER Bernard (5 voix), VANCRAEYNEST Armand (2 voix),

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS: CAUVET Jean-Louis (1 voix), DECRY Alexandre (1 voix), DESBUREAUX Alain (2 voix), DOUCHET Arnaud (3 voix), DUFRESNE Chantal (1 voix), GOMES Stéphane (3 voix), PLAQUET Frédéric (1 voix), TASSENCOURT Hubert (1 voix),

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME:

BOULARD Joël (1 voix) (pouvoir à PARMENTIER Vincent), BOULLET Dominique (1 voix), CARLE Jean-Pierre (8 voix), CARPENTIER Philippe (1 voix), COLOMBEL Stéphane (1 voix), GACQUER Patrick (5 voix) (pouvoir à CARLE Jean-Pierre), MAUGER Philippe (1 voix), OLIVIER Eric (3 voix) (pouvoir à CARLE Jean-Pierre), PARMENTIER Vincent (7 voix), WALIGORA Jean-Luc (1 voix) (pouvoir à MAUGER Philippe)

Etaient absents ou excusés :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE:

AVISSE Frédéric (2 voix), BAZIN Joël (1 voix), BOUCHEZ Jean-Louis (3 voix), BOUGENIERE Jean-Christophe (3 voix), CRAMPON Laurent (2 voix), DELATTRE Guy (1 voix), DERAMECOURT Jean (1 voix), DUBREUIL Thierry (1 voix), GREF Evelyne (4 voix), LECOMTE Romain (2 voix), MICHILSEN Jean-Paul (1 voix), MODESTE Yves (2 voix), MUNIER Dominique (2 voix), PETIT Dany (1 voix), ROUGEGREZ Fortuné (2 voix), ROUSSEL Fréderic (1 voix), VASSEUR Gianni (1 voix)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS : HENQUENET Sébastien (1 voix),

<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME</u>: BELLAREDJ Philippe (1 voix), MADANI-BUTIN Jean-Luc (2 voix), MARECHAL Nicolas (5 voix), POISSON Marcel (2 voix),

Monsieur Patrick BLOCKLET a été élu secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Sans observations particulières, le compte-rendu de l'assemblée générale du 21 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 – LE REGLEMENT INTERIEUR ET LA POINTEUSE

Après avoir présenté les grandes lignes du règlement intérieur et celui de la pointeuse, Le Président demande avant de passer aux votes, s'il y a des questions.

Daniel CARON:

- Les + et les sont gérés comment ?
- S'il y a du plus est-ce que c'est en HS et s'il y a du moins l'agent vient récupérer sur son jour de repos en ce qui concerne les agents de collecte ?

François DURIEUX:

- Les heures sont calculées sur le mois. Il faut savoir que le bilan mensuel des heures fait apparaître 500 heures non faites.
- Pourquoi mettre une pointeuse ? Même si je n'étais pas pour, il fallait une solution pour arrêter les mauvaises pratiques liées au fini parti. Effectivement les agents de collecte courent pour terminer plus tôt au détriment de leur sécurité et de la bonne manière de rendre le service à l'usager.
- On leur demande également d'aider les collègues lors de tournées plus longues suite à des rattrapages fériés etc... ils refusent malgré les heures qu'ils doivent au SMIRTOM. Sans preuve il n'était pas possible de se servir de ce quota d'heures en plus pour les obliger à le faire.
- Tout le monde pointe, les agents de collecte, du technique et administratif ainsi que les gardiens de déchetteries.

Emmanuel MARECHAL : Les agents peuvent faire exprès de trainer avant de rentrer, vous n'avez pas la possibilité de contrôler cela.

François DURIEUX : On connaît les temps, le nombre de poubelles à vider et les camions seront équipés de la géolocalisation.

Le règlement intérieur et la pointeuse sont approuvés à l'unanimité.

3 – LA JOURNEE DE SOLIDARITE ET LES CONGES EXCEPTIONNELS

Le président propose d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

Le travail de sept heures précédemment non travaillées à l'exclusion des jours de congés annuels, de la façon suivante, à savoir :

Présence en réunion trimestrielle d'une durée de 1 heure 50 et 1 heure annuelle à la médecine du travail portant ainsi la durée précédemment non travaillée à 7 heures.

Le Centre de Gestion de la Somme (CDG80) nous a indiqué que les agents avaient trop de congés annuels. Nous avons expliqué que cela résultait d'un historique des congés annuels avant la fusion des Syndicats et qu'il était difficile d'enlever ces jours de congés.

Nous proposons donc de supprimer 4 jours de congés exceptionnels afin de maintenir le nombre de congés annuels existants.

Cela se résume de la sorte : 2 jours pour les agents qui se pacsent au lieu de 5 jours et on enlève la journée pour déménagement.

La journée de solidarité est approuvée à l'unanimité.

Les congés exceptionnels sont approuvés avec 3 voix d'abstentions.

4 – LA TELEPHONIE INTERNET AVEC SOMME NUMERIQUE (SIGNATURE DE LA CONVENTION)

Le Président expose à l'assemblée l'intérêt de participer à un marché mutualisé de prestations de services de communications électroniques en groupement de commandes afin de bénéficier d'économies tarifaires sur ces services. Le montant du service s'élève à 132 €/an.

Le SMIRTOM doit équiper les déchetteries d'internet pour les badgeuses et le contrôle d'accès en déchetterie. Il serait intéressant de profiter d'un tarif groupé proposé à 285 €/mois.

Daniel CARON : Quel sera le moyen de contrôle pour les déchetteries ?

François DURIEUX : Par lecture de plaque d'immatriculation des véhicules.

Stéphane GOMES: En un premier temps nous étions partis pour un contrôle avec badge. Mais avec lecture de plaque, ce système nous paraît plus approprié pour notre collectivité car nous accueillons les professionnels, qui pourront alors être identifiés.

Florent PECOURT : C'est pour quand ?

Le plus rapidement possible car avec la tarification incitative, il est impératif d'avoir un contrôle d'accès en déchetterie. Il y a du génie civil à réaliser ce qui prendra un peu plus de temps.

Il y a des risques d'incivilité avec les déchets retrouvés dans les chemins. Alexandre DECRY donne l'exemple de dépôts sauvage entre SARTON et BEAUQUESNE

Bernard THUILLER: Pour les Communes?

François DURIEUX : Les communes seront considérées comme des professionnelles et ça deviendra également payant.

Philippe MACIOW: Pourquoi nous demande-t-on d'aller uniquement en déchetterie d'ACHEUX-EN-AMIENOIS.

François DURIEUX : Nous payons à la Communauté de Communes du Coquelicot un droit d'accès de 20 € calculé sur le nombre d'habitant de nos Communes autorisées à fréquenter leur déchetterie.

Que les habitants s'y rendent ou pas nous payons tout de même les 20 €/habitant. Comme le service est facturé, il est logique de privilégier la déchetterie d'ACHEUX-EN-AMIENOIS plutôt que celles du SMIRTOM.

Le Président est autorisé, à l'unanimité, à signer la convention avec somme numérique.

5 – ACHAT DE BÂTIMENTS ET TERRAIN APPARTENANT A LA VILLE DE DOULLENS

Monsieur le Président informe le Comité que les deux bungalows qui servent de vestiaires pour les agents de collecte ne sont plus adaptés aux besoins actuels et qu'il faut trouver des locaux pour des vestiaires, sanitaires et réfectoire.

Pour permettre d'installer ses agents et le nouveau matériel, et suite à la proposition de vente de la Ville de Doullens, de l'ensemble de bâtiment et terrain leur appartenant et qui sont sis rue du Fossé Savignac contigus à la propriété du SMIRTOM, pour un montant de 157 000€ (estimation des Domaines).

Il faudrait réaliser une opération blanche entre l'achat à Doullens et la vente des biens à Bernaville.

Emmanuel MARECHAL : Il était en pour parler que le SIAEP achète les bureaux du SMIRTOM.

François DURIEUX: C'était à l'époque où une étude avait été faite pour la réhabilitation d'un complexe de déchets à l'ancienne usine d'incinération. Dans cette étude, les bureaux administratifs avaient été intégrés. Mais après réflexion, le SMIRTOM avait décidé de ne pas installer ses bureaux là-bas pour raisons de commodité.

Le Président propose à l'assemblée :

• L'acquisition des biens appartenant à la ville de Doullens, pour le montant évalué par les Domaines, soit : 157 000 €

• L'autorisation de signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à la transaction.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité, le Président à concrétiser le projet.

6 – VENTE DES BÂTIMENTS DU SMIRTOM SIS A BERNAVILLE

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de vente des bâtiments du SMIRTOM qui se situent à Bernaville.

Cela permettrait d'être sur un même site et de faire pratiquement une opération blanche avec la vente des locaux de Bernaville et l'acquisition des bâtiments et terrain à la ville de Doullens.

Les biens se situant à Bernaville peuvent faire l'objet d'une vente allotie.

L'assemblée autorise à l'unanimité :

- La vente des biens sis à BERNAVILLE;
- La vente de gré à gré ;
- La vente des biens allotie;
- Le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la transaction.

7 – ATTRIBUTION DU MARCHE ENQUÊTE ET DISTRIBUTION DES BACS PUCES

Les stipulations de la présente consultation concernent les prestations d'enquête et de distribution de bacs pucés avec collerette pointe de diamant (collecte robotisée sur certains secteurs) pour la collecte des déchets ménagers sur le territoire du SMIRTOM du Plateau Picard Nord.

Chaque foyer sera contacté directement par le prestataire.

Arnaud DOUCHET : Comment allez vous procéder pour le marquage ? Et comment faire sur sol herbeux ?

François DURIEUX : S'il y a une bordure, cela se fera dessus. Sinon marquage au sol. Il existe des systèmes, comme des plaques pour les sols non stabilisés.

Francis PETIT: Pourquoi ne pas avoir mis de poubelles collectives avec un badge.

François DURIEUX : Nous ne sommes plus alors en collecte en porte à porte mais en apport volontaire.

Deux candidats ont remis une offre, les Sociétés SCHAEFER et VIACOL.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 15 décembre 2020, a attribué le marché à la Société VIACOL à PLAN D'ORGON (13750), pour un montant de 485 700 € HT, soit 582 840 € TTC.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :

- D'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- D'autoriser le Président à signer les pièces du marché avec la Société VIACOL.

Nous avons une observation de Monsieur Bernard THUILLIER sur le tableau des prix présentés.

Effectivement au prix n° 1.103 marquage au sol, ceux ne sont pas 18000 adresses mais 15300 qu'il faut lire. Par contre les prix présentés sont ceux que l'on doit prendre en considération pour un total TTC de 582 840 €.

8 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAITEMENT ET ELIMININATION DES DECHETS COLLECTES DANS LES DECHETTERIES DU SYNDICAT

Le marché existant avait été prolongé de quelques mois par avenant. Nous avons ensuite lancer une consultation pour 6 mois afin d'arriver au 31 décembre 2021, fin de notre marché de traitement des ordures ménagères. Il sera alors intéressant de revoir l'ensemble de nos marchés de traitement.

Le Président présente les différentes offres :

Le marché de Traitement des bennes de déchetterie se compose de 4 lots :

- Lot n° 1: Traitement des déchets verts
- Lot n° 2 : Traitement du bois
- Lot n° 3 : Traitement des déchets non valorisables (tout venant)
- Lot n° 4: Transport et valorisation des cartons

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 15 décembre 2020, a attribué les différents lots aux entreprises ciaprès :

- Lot n° 1 : Entreprise VEOLIA pour un montant de : 15 000 € HT

Avec option : Plus-value pour le vidage des déchets verts à Doullens : 10 € ht/tonne

Lot n° 2: Entreprise VEOLIA pour un montant de : 40 600 € HT

Avec option : Plus-value pour le vidage du bois sur une centre de transfert :

- A Doullens : 20 € ht/tonne
 A Amiens : 15 € ht/tonne
 - Lot n° 3 : L'entreprise VEOLIA pour un montant de : 148 800 € HT (TGAP comprise)

Avec option : Plus-value pour le vidage des déchets non valorisables sur un centre de transfert

- A Doullens : 20 €/tonne
- A Amiens : 18 €/tonne
 - Lot n° 4: L'entreprise VEOLIA pour un montant de valorisation des cartons Prix de départ mois m° =
 50 €/t Prix plancher = 10 €/t

Avec option : Plus-value pour le vidage des cartons à Doullens : 45 €/t

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :

- D'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- D'autoriser le Président à signer les pièces du marché avec la Société VEOLIA

9 – CONVENTION PASSEE ENTRE LE SMIRTOM DU PPN ET LE SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION (SMAV)

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de signer une nouvelle convention avec le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) qui permet l'accès à notre déchetterie de Pas-en-Artois de six Communes du SMAV, dans les principales conditions de mise en place et financières ci-après :

- A compter du 1^{er} janvier 2021, les habitants des communes se situant dans un rayon de 10 kilomètres de la déchetterie de Pas-en-Artois, adhérentes à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, seront accueillies à la déchetterie de Pas-en-Artois. Celles-ci sont GRINCOURT-LES-PAS, WARLINCOURT-LES-PAS, COUIN, GAUDIEMPRE, SAINT-AMAND et HENU.
- Le SMAV versera au SMIRTOM du Plateau Picard Nord une contribution basée sur un coût forfaitaire annuel de 20 € TTC par habitant (population totale INSEE pour l'année concernée).

Le Président est autorisé à l'unanimité, par le Comité Syndical à signer une nouvelle convention dans les conditions citées cidessus.

10 - MODIFICATION DES STATUTS

Vu l'arrêté interdépartemental du 22 décembre 2017 portant modification du périmètre et du poste comptable du SMIRTOM du Plateau Picard Nord ;

Vu les modifications de périmètre des nouveaux EPCI issus des fusions et Membres du Syndicat Mixte.

Le Président propose que l'on apporte des modifications aux statuts du Syndicat, notamment sur la représentativité des Communautés de Communes qui n'ont pas l'ensemble de leurs Communes adhérentes au SMIRTOM et qui ne sont donc pas représentées sur l'ensemble de leur territoire.

Jean-Michel MAGNIER : Il est proposé d'ajouter 1 délégué supplémentaire pour la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et 1 délégué supplémentaire pour la Communauté de Communes Nièvre et Somme. Ces deux Délégués n'ont pas l'obligation d'être issus des Communes du SMIRTOM.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux statuts du Syndicat et notamment aux articles suivants :

Article 1^{er}: Les Membres du Syndicat Article 3: Le siège social du Syndicat

Article 5: La composition du Syndicat et notamment sa représentation

Le Comité Syndical, approuve à l'unanimité, la proposition du Président.

11 – LA COMMUNICATION

Le Président invite Pascal PIOT, Vice-Président, en charge de la communication à prendre la parole afin d'informer l'assemblée sur les différents outils de communication utilisés au SMIRTOM. Notamment la création d'une page facebook.

Celui-ci présente le nouveau journal d'info qui a été distribué aux Délégués en début de réunion. Il explique également les modifications qu'il a demandé auprès de notre prestataire qui gère le site internet, afin de le rendre plus accessible en modifiant les moteurs de recherches notamment pour le calendrier de collecte et en ayant directement les informations pertinentes.

Frédéric PLAQUET : Est-il possible d'avoir le journal d'info en format PDF.

Le journal sera envoyé dans toutes les Communes dans ce format.

12 – DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ADEME POUR LA MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une étude par le cabinet ENVIREC a été faite sur la faisabilité d'une tarification incitative sur l'année 2019.

Lors de l'assemblée générale du 17 décembre 2019, le Comité Syndical a autorisé le Président à poursuivre l'action et à mettre en œuvre tout moyen nécessaire à la mise en place de la tarification incitative.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de déposer auprès de l'ADEME un dossier de demande d'aides financières à la mise en œuvre de la tarification incitative.

Claude DIMOFF: Que paierons-nous avec la tarification incitative et paierons-nous plus ou moins que maintenant.

François DURIEUX : Il est vrai que cela va être un véritable bouleversement. Avec la TEOM on paye par rapport à la grandeur de la maison. Avec la partie incitative on paye au service utilisé.

Dans notre étude, la part fixe correspond à 13 levées du bac ordures ménagères par an. Les levées supplémentaires correspondent à la part incitative.

Le camion de collecte des ordures ménagères passera tous les quinze jours sauf pour les communes plus importantes en population.

Chantal DUFRESNE : Cela va être très gênant l'été.

François DURIEUX : Une étude est menée en parallèle de la tarification incitative pour la collecte des fermentescibles qui sera obligatoire en 2024. Il faudra également élargir le compostage individuel.

Vincent DOCHY : On régresse dans le service à apporter à l'usager car il y aura moins de passage.

François DURIEUX : Non car on apportera un service complémentaire avec la collecte des fermentescibles.

Le Président met au vote la demande d'aide auprès de l'ADEME.

Le dossier de demande d'aide financière pour le projet se porte sur :

- L'aide forfaitaire à la mise en œuvre d'une tarification incitative (Aide forfaitaire de 10 € à l'Habitant - population DGF)
- L'aide à l'investissement pour la tarification incitative (Puces, badges, équipement des bennes ordures ménagères, logiciel de facturation, contrôles d'accès en déchetterie)

Il est proposé de solliciter l'aide à l'investissement pour la tarification incitative à hauteur de 55 % du montant HT de la dépense, soit une subvention attendue de 115 390 € et de 449 890 € (10 €/hab population DGF : 44 989 hab).

Le Président est autorisé à l'unanimité, par l'assemblée, à déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'ADEME.

13 - DETR 2021

Le Président expose à l'assemblée délibérante le projet de sécuriser les cinq déchetteries du Syndicat.

Les coûts prévisionnels estimés par GLOBALE SECURITE s'élèvent à un total de 106 363.06 € HT.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à déposer un dossier de demande de DETR au titre de l'année 2021 pour le renforcement de la sécurité.

L'aide attendue est de 42 545 €, soit 40 %.

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le Président à déposer un dossier de demande de DETR.

14 - NOUVELLE DECHETTERIE A PLAT A DOULLENS

Le Président présente les nouveaux plans pour la déchetterie à plat qui sera installée en face de la déchetterie actuelle.

Il est prévu devant l'entrée de la déchetterie de créer un parcours pédagogique.

Le Président informe le Comité que nous avons régulièrement des demandes pour récupérer des tôles avec de l'amiante. Nos déchetteries ne sont pas équipées pour recevoir ce déchet très spécifique avec un processus très strict pour le réceptionner.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président propose d'acquérir un chargeur télescopique avec godet pour la future déchetterie à plat, où il faudra recharger certains apports des visiteurs. Coût estimé 45 000 € + 1 900 euros pour le godet.

L'assemblée autorise à l'unanimité, le Président à poursuivre les négociations pour l'achat du télescopique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 h 30

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte
REGLEMENT INTERIEUR DU SMIRTOM DU PPN	Délibération n° 20201215/01
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA BADGEUSE	Délibération n° 20201215/02
LA JOURNEE DE SOLIDARITE AU SEIN DU SMIRTOM DU PLATEAU PICARD NORD	Délibération n° 20201215/03
LES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE	Délibération n° 20201215/04
SIGNATURE DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES « Somme Numérique Téléphonie »	Délibération n° 20201215/05
ACQUISITION DE BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE DOULLENS	Délibération n° 20201215/06
VENTE DES BÂTIMENTS DU SMIRTOM SIS A BERNAVILLE	Délibération n° 20201215/07
ATTRIBUTION DU MARCHE D'ENQUETE ET DE DISTRIBUTION DES BACS PUCES	Délibération n° 20201215/08
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAITEMENT ET ELIMINATION DE DECHETS COLLECTES DANS LES DECHETTERIES DU SYNDICAT	Délibération n° 20201215/09
CONVENTION PASSEE ENTRE LE SMIRTOM DU PPN ET LE SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION (SMAV) POUR L'ACCES A NOTRE DECHETTERIE DE PAS- EN-ARTOIS	Délibération n° 20201215/10
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021	Délibération n° 20201215/11
CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DE COMMUNES DE NOTRE SYNDICAT A LA DECHETTERIE DE CORBIE	Délibération n° 20201215/12
DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ADEME SUR LES DIFFERENTES ACTIONS ET LES INVESTISSEMENT A REALISER POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE	Délibération n° 20201215/13
MODIFICATIONS DES STATUTS DU SMIRTOM DU PLATEAU PICARD NORD	Délibération n° 20201215/14

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Les Membres du Comité Syndical,